



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**

Distr.
limitée

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/PARAGUAY
7 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

PROPOSITIONS DE PROJET : PARAGUAY

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du fonds sur les suivantes propositions de projet:

Réfrigération:

- | | |
|---|------|
| • Exécution du PGF : programme national de récupération et de recyclage du frigorigènes CFC-12 | PNUD |
| • Exécution du PGF : programme de dialogue sur la politique générale, sur une politique et une application complémentaires | PNUE |
| • Exécution du PGF : surveillance et contrôle des SAO et de l'équipement contenant des SAO/formation des fonctionnaires douaniers et autres fonctionnaires d'inspection | PNUE |
| • Exécution du PGF : formation des formateurs et des techniciens de la réfrigération | PNUE |

FICHE D'EVALUATION DE PROJETS PARAGUAY

SECTEUR: Réfrigération PAO utilisés dans le secteur (1999): 345,3 tonnes PAO
PGF

Seuils coût/efficacité dans le sous secteur: n/a

Titres des projets:

- (a) Exécution du PGF : programme national de récupération et de recyclage du frigorigènes CFC-12
- (b) Exécution du PGF : programme de dialogue sur la politique générale, sur une politique et une application complémentaires
- (c) Exécution du PGF : surveillance et contrôle des SAO et de l'équipement contenant des SAO/formation des fonctionnaires douaniers et autres fonctionnaires d'inspection
- (d) Exécution du PGF : formation des formateurs et des techniciens de la réfrigération

Données du projet	Plan de gestion de frigorigènes			
	(a)	(b)	(c)	(d)
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)				
Incidence du projet (tonnes PAO)	23,05			
Durée du projet (mois)	36	9	12	48
Montant initial demandé (\$US)	285 158	12 000	50 000	184 000
Coût final du projet (\$US):				
Coût différentiel d'investissement (a)	262 280			
Fonds pour imprévus (b)	22 878			
Coût différentiel d'exploitation (c)				
Coût total du projet (a+b+c)	285,158			
Participation locale au capital (%)	100%	100%	100%	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%	0%	0%	0%
Montant demandé (\$US)	285 158	10 000	44 920	168 020
Rapport coût/efficacité (\$US/kg.)	12,37			
Confirmation du financement de contrepartie?				
Agence nationale de coordination	Unidad de Accion Ozono			
Agence d'exécution	PNUD	PNUE	PNUE	PNUE

<i>Recommandations du Secretariat</i>				
Montant recommandé (\$US)	285 158	10 000	44 920	168 020
Incidence du projet (tonnes PAO)	23,05			
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)	12,37			
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	37 071	1 300	5 840	21 843
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	322 229	11 300	50 760	189 863

DESCRIPTION DES PROJETS

- (a) Exécution du PGF : programme national de récupération et de recyclage du frigorigènes CFC-12
- (b) Exécution du PGF : programme de dialogue sur la politique générale, sur une politique et une application complémentaires
- (c) Exécution du PGF : surveillance et contrôle des SAO et de l'équipement contenant des SAO/formation des fonctionnaires douaniers et autres fonctionnaires d'inspection
- (d) Exécution du PGF : formation des formateurs et des techniciens de la réfrigération

Toile de fond

1. Le secteur de la réfrigération et de la climatisation joue un rôle vital dans l'économie nationale. Ces secteurs prédominants sont basés sur l'agriculture (élevage de bovins, produits laitiers et légumes) qui dépendent de l'équipement de réfrigération. Également, pour au moins 6 mois de l'année, la température moyenne dans la capitale dépasse 40° centigrade. En conséquence, l'équipement de réfrigération et de climatisation et les climatiseurs d'automobiles fonctionnent continuellement. C'est pour cela que le projet PGF assisterait les utilisateurs d'équipements de réfrigération à réduire et finalement à éliminer la consommation de CFC d'une manière coordonnée et économique.

2. En 1999, la consommation totale de CFC dans le secteur de la réfrigération du pays était estimé à 349,1 tonnes, principalement de CFC-12 (345,3 tonnes, pour l'entretien de l'équipement de réfrigération, domestique, commerciale et industrielle, et pour les climatiseurs d'automobiles. La consommation de HCFC-22 a augmenté de 14,2 tonnes en 1998 à 23,2 tonnes en 1999.

3. Il y a environ 5000 techniciens d'entretien de la réfrigération, travaillant tant dans le secteur formel que le secteur informel (beaucoup d'entre eux n'ont reçu aucune formation proprement dite). Cela, combiné au manque d'outils et d'équipement de base, entraînent des pratiques de manutention qui laisse les frigorigènes s'échapper dans l'atmosphère.

Politique et législation

4. Le Gouvernement du Paraguay a déjà mis en oeuvre une législation concernant les SAO. Le décret présidentiel No 49/80 rend obligatoire l'enregistrement de tous les importateurs de SAO, et leur prescrit d'avoir une licence. Les importateurs enregistrés sont tenus de déclarer les quantités de SAO importées en 1995, 1996 et 1997. À partir du 1^{er} juillet 1999, l'importation annuelle de substances du groupe 1 de l'Annexe A pour chaque importateur enregistré a été restreinte à la quantité moyenne importée durant la période 1995-1997. De plus, ce quota sera proportionnellement réduit annuellement jusqu'à l'an 2005, date à laquelle toutes les importations de SAO seront prohibées. Le décret prohibe également la production de SAO dans le pays (soit à l'état pur soit mélangé) et l'importation de SAO recyclés, d'équipement de réfrigération nouveau ou usagé fonctionnant au CFC (à partir de juillet 1999); il prescrit également d'apposer des étiquettes sur les conteneurs et l'équipement de réfrigération contenant des SAO, et prohibe l'importation de ces derniers s'ils ne portent pas l'étiquette requise..

5. En outre, le Ministère de l'environnement propose d'appliquer une législation prohibant et sanctionnant l'émission intentionnelle de SAO, une fois mises en place, les opérations de récupération et de recyclage dans l'entretien, (dans le cadre du projet de récupération/recyclage du PGF). Le Ministère de l'environnement propose également d'appliquer une législation prohibant la fabrication ou l'assemblage d'un équipement de réfrigération ou de climatisation nouveau fonctionnant au CFC, une fois achevée la conversion des entreprises de réfrigération commerciale.

Sous-projet dans le cadre du PGF

6. Le PGF comprend les sous-projets suivants:

- (a) Programme de formation pour la surveillance et le contrôle des SAO et de l'équipement fonctionnant au SAO pour les fonctionnaires douaniers et les autres fonctionnaires d'inspection, pour leur permettre d'identifier les SAO et l'équipement fonctionnant au SAO importés dans le pays, et de comprendre l'impact des SAO sur l'environnement ; tenue de statistiques sur la consommation nationale de SAO d'une façon permanente, application efficace de la législation, des règlements et des instruments économiques pour contrôler et éliminer l'importation et la consommation des SAO, et mise en oeuvre de règlements et de contrôles sur l'importation d'équipements et de produits contenant du CFC.
- (b) Un programme de dialogue politique sur une politique et une application complémentaires tendant à lancer un dialogue de politique générale entre les divers intéressés pour promouvoir davantage le cadre politique (sous les aspects de la législation et de la réglementation), qu'il y a lieu d'appliquer dans le pays pour compléter l'élimination des SAO. Un tel processus donnerait aux intéressés locaux une voix au chapitre, encourageant ainsi leur prise en main de leur propre rôle, et le développement d'un cadre efficace et pratique de politique générale basée sur les circonstances nationales.
- (c) Un programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération dans les bonnes pratiques de gestion, tendant à améliorer les pratiques d'entretien et à prévenir l'échappement de CFC dans l'atmosphère ; réadaptation des équipement fonctionnant au CFC ; mise à jour des cours de formation en réfrigération existants à l'heure actuelle ; enregistrement, certification et octroi de licences aux techniciens ; réduction de CFC utilisée dans le rinçage, et s'échappant dans l'atmosphère par les fuites et les mauvaises pratiques d'entretien.
- (d) Création d'un réseau de récupération et de recyclage comprenant 78 unités de récupération de frigorigènes et 7 unités de recyclage pour l'entretien de l'équipement commercial et industriel de réfrigération, à une coût total de 102 650\$US. Ce sous-projet prévoit également 5 ateliers de formation pour les techniciens de l'entretien pour leur donner des démonstrations pratiques sur les équipements de récupération et de recyclage. L'exécution de ce projet entraînerait la récupération et le recyclage de 23 tonnes de CFC chaque année. Le montant viendrait en sus de celui des frigorigènes qui seraient épargnées par l'enseignement de bonnes pratiques de

service et d'entretien par les séminaires de formation.

- (e) Des activités additionnelles, telles que la prorogation des programmes de formation, la conversion des installations de réfrigération et les applications des utilisateurs finaux, seront soumises à une réunion ultérieure du Comité exécutif.

Surveillance

7. Le Bureau de l'ozone sera responsable de la surveillance, de la coordination et de l'exécution des activités d'élimination proposées, dans le cadre du PGF approuvé. Il surveillera le programme dans son ensemble, distribuera l'équipement de récupération et établira les centres de recyclage, surveillera la quantité de CFC recyclé et redistribuera l'équipement selon les besoins. Le projet comporte également une demande d'un montant 9 500\$US pour engager un consultant local chargé de recueillir des données auprès des ateliers d'entretien qui sont compris dans le projet de récupération et de recyclage.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat du fonds a demandé des éclaircissements au PNUD sur le point de savoir si le Gouvernement du Paraguay a été avisé des engagements, responsabilités et implications financières découlant de la décision 31/48 (soit 50% de réduction de CFC de la période de référence d'ici 2005 et de 85% de réduction d'ici 2007; que tous les sous-secteurs de la réfrigération ont été soigneusement évalués, et qu'un système a été établi pour surveiller et envoyer des rapports sur le progrès réalisés dans l'exécution des objectifs d'élimination). Le PNUD a signalé que le Gouvernement du Paraguay a été pleinement informé de la décision 31/48, et comprend l'importance d'une surveillance et d'une application effective de la limitation approuvée, de poursuivre le dialogue en matière de politique générale entre les intéressés et d'exécuter avec succès les programmes de formation proposés dans le RPF, spécialement en ce qui concerne les fonctionnaires douaniers.

2. Le PNUD a également informé le Secrétariat que durant la préparation du projet, le PNUD avait assisté le Gouvernement du Paraguay à comprendre dans la législation (approuvée en juillet 1999), les éléments qui soutiendraient les activités d'élimination des SAO dans le secteur de l'entretien. La législation en place a établi un système de délivrance de licence et astreint les importateurs à se faire enregistrer; elle prohibe l'importation d'équipement de réfrigération utilisant les CFC, et les SAO recyclées; elle prohibe l'installation de nouvelles usines de production de SAO, et prescrit l'apposition d'étiquettes sur les conteneurs de SAO; elle établit un système de quota comportant une réduction des SAO d'ici 2005, date à laquelle la consommation de SAO devrait être réduite à zéro.

3. Le Secrétariat a signalé des activités additionnelles telles que les prorogations de formation, la conversion des installations clés de frigorigènes et les applications relatives aux utilisateurs finaux seraient soumises à une date ultérieure. Le PNUD a considéré qu'il était plus convenable de finaliser le projet PGF et de préparer des activités pour traiter du secteur des utilisateurs finaux, à une date ultérieure. C'est seulement après que les sous-projets compris dans le PGF auront

commencé, que les conditions appropriées pour les types de projets envisagés pour l'avenir, spécialement ceux concernant les utilisateurs finaux (équipement de réfrigération commerciale ou industrielle et installation de traitement des aliments) seront connues et comprises. En conséquence, on ne peut à l'heure actuelle identifier d'une façon fiable ces projets et en calculer le coût.

4. Le PNUD a également informé le Secrétariat que durant la préparation du projet PGF, un certain nombre d'usines de fabrication de réfrigération commerciale utilisant 32,5 tonnes PAO ont été identifiées (un projet parapluie pour la conversion de ces entreprises a été inclu dans le plan d'activités 2001 du PNUD).

5. Le Secrétariat et le PNUD ont discuté des questions de coûts relatives aux arrangements logistiques et au matériel de formation pour la formation douanière, les techniciens d'entretien de la réfrigération et les programmes de dialogue politique. En conséquence, il a été convenu d'ajuster le coût des programmes (tel que cela est indiqué au tableau 1 ci-dessus).

6. Le Secrétariat du fonds a également requis une explication pour la demande d'évaluation et de coordination des questions techniques et politiques incluses dans les programmes de formation à un coût total de 30 000\$US. Le PNUE a informé le Secrétariat que la demande d'assistance et de coordination dans les questions politiques et techniques représente l'essentiel du travail de gestion du PNUE (qui n'est pas couvert par les coûts de soutien d'agence). Ce domaine comporte une définition détaillée des responsabilités de chaque intéressé ; la définition des caractéristiques des produits et des services ; les directives au gouvernements locaux et aux experts sur le travail à accomplir à l'échelon national ; un examen et des commentaires sur les produits et les services ; la préparation et la réalisation des présentations ciblées aux ateliers ; le suivi et l'assistance en matière d'activité à déployer après l'atelier..

7. À la demande du Secrétariat concernant les responsabilités des agences d'exécution dans l'exécution d'ensemble du PGF, le PNUD a indiqué qu'en vertu de son engagement définitif par un accord avec le Comité exécutif, il facilitera effectivement la conformité du Paraguay aux obligations prévues par le Protocole. Concernant l'élimination des SAO résultant des mesures législatives et du déploiement d'activités stipulées dans le PGF, et il s'agit d'activités qui sont définitivement du ressort du pays.

RECOMMANDATION

1. Le Secrétariat du fonds, ayant pris en considération l'engagement par le Gouvernement du Paraguay en vertu duquel le pays, à travers le projet PGF, sera en mesure de réaliser une réduction de 50% des CFC par rapport à la période de référence d'ici 2005 et de 85% de réduction d'ici 2007, sans obtenir d'autres assistances de la part du fonds multilatéral, recommande l'approbation globale des projets de formation, au niveau de financement indiqué ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût de soutien (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Exécution du PGF : programme national de récupération et de recyclage du frigorigènes CFC-12	285 158	37 071	PNUD
(b)	Exécution du PGF : programme de dialogue sur la politique générale, sur une politique et une application complémentaires	10 000	1 300	PNUE
(c)	Exécution du PGF : surveillance et contrôle des SAO et de l'équipement contenant des SAO/formation des fonctionnaires douaniers et autres fonctionnaires d'inspection	44 920	5 840	PNUE
(d)	Exécution du PGF : formation des formateurs et des techniciens de la réfrigération	168 020	21 843	PNUE